

**IMPOT SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2025
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2026**

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*



2D-DOC

PASCAUD JEREMY
LE GAUDION
72290 LUCE SOUS BALLON

Vos références

Numéro fiscal (C) : 3024416759406

Référence du document : 26 A3 0519437 66
Adresse d'imposition au 01/01/2026 :
LE GAUDION
72290 LUCE SOUS BALLON

Numéro FIP : 720 44 05 0525757789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 04/06/2026

Somme qui vous est remboursée

715,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2025.
Vous serez remboursé à l'été 2026.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace Finances publiques sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et prise de RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 22 364
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2028 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires	31840			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés	0			
Total des salaires et assimilés ²	31840			
Déduction 10% ou frais réels	- 11593			
Salaires, pensions, rentes nets	20247			20247
Revenus des locations meublées non professionnelles déclarés	- 2398			
Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ⁵	- 2398			
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer				0
Revenu brut global				20247
CSG déductible				- 0
Revenu imposable				20247
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	4
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				951
Décote				- 467
Impôt avant réductions d'impôt				484
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres	172	172	114	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 114
Impôt proportionnel				+ 1
Impôt total avant crédits d'impôt			371	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	1		1	- 1
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				370

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2025 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2025 dû ⁵³ :				370
Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus :				- 1085
Solde d'impôt sur les revenus 2025 :				- 715
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				715
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

RÉSIDENTENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENTENCE ALTERNÉE							
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 22364

Reports sur les années suivantes

Déficits des locations meublées non professionnelles non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2026 à souscrire en 2027 ²⁶ 2398
déficits provenant de l'année 2025

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 4

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés	Déclar. 1
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	2113
		2113

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2026, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2027 est de :

Plafond total de 2024	Déclar. 1
	17264
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024	+ 4399
Plafond non utilisé pour les revenus de 2025	+ 4637
Plafond calculé sur les revenus de 2025	+ 4710
Plafond pour les cotisations versées en 2026	= 17860

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2025 est taxé. 1,83%
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2025 les revenus déclarés de votre foyer fiscal. 11,00%